



FONDS D'AIDE À LA CROISSANCE (FAC)

Principal objectif :

- ➔ Soutenir les entreprises vivant une phase de croissance marquée qui les exposerait à des risques (financiers, productions, etc.).

Description du fonds (prêt) :

- ➔ Cumul des aides provenant de la MRC ne peut excéder 50 % du coût du projet;
- ➔ Enveloppe disponible de 250 000 \$;
- ➔ Jusqu'à un maximum de 100 000 \$ /organisme/année;
- ➔ Prêt jusqu'à 5 ans (avec garantie et/ou cautionnement personnel);
- ➔ Prêt offert au taux d'intérêt préférentiel des banques + 2 %.

Organismes admissibles :

- ➔ Entreprises privées et d'économie sociale (OBNL et Coop) existantes et en opération depuis plus de 2 ans;
- ➔ La MRC se réserve le droit de refuser tout organisme ou projet pour des raisons contextuelles particulières ou venant à l'encontre de ses valeurs;
- ➔ Les organismes et les projets à caractères sexuels, religieux, jeux de hasard et services ou produits illicites ne sont pas admissibles.

Critères d'admissibilité du projet :

- ➔ Entraîner des retombées économiques significatives sur le territoire de la MRC;
- ➔ Favoriser la création d'emplois durables et de qualité;
- ➔ Posséder un caractère permanent.

Critères d'admissibilité de l'organisme :

- ➔ Avoir garanti dès le départ par son engagement que son projet respecte les conditions du formulaire de demande;
- ➔ Avoir son activité principale sur le territoire de la MRC;

- ➔ Avoir un plan d'affaires démontrant la création d'emplois, la faisabilité et la rentabilité du projet dans un délai de 2 ans;
- ➔ Détenir un niveau de capitalisation représentant au moins 20 % de ses actifs totaux;
- ➔ Être incorporé;
- ➔ Œuvrer dans l'un des secteurs suivants : manufacturier, primaire, tertiaire-moteur ou tertiaire structurant.

Dépenses admissibles :

- ➔ Acquisition de technologies, logiciels et brevets;
- ➔ Améliorations locatives;
- ➔ Équipement;
- ➔ Fonds de roulement;
- ➔ Frais d'incorporation;
- ➔ Honoraires professionnels;
- ➔ Matériel roulant;
- ➔ Toute autre dépense jugée admissible par la MRC.

Dépenses non admissibles :

- ➔ Acquisition et location d'équipement non reliées au projet;
- ➔ Dépenses d'achalandage;
- ➔ Dépenses de recherche et développement;
- ➔ Financement des activités régulières et annuelles de l'organisme (incluant le fonctionnement);
- ➔ Financement d'un projet déjà réalisé;
- ➔ Financement du service de la dette;
- ➔ Remboursement d'emprunts à venir.

Évaluation des demandes :

- ➔ Pour être soumis à l'évaluation, les dossiers doivent être complets, compréhensibles et fondés sur des données exactes. Sinon, il appartiendra au demandeur d'en corriger les lacunes dans le délai accordé, le cas échéant;
- ➔ Les demandes admissibles seront analysées par le comité d'évaluation qui s'appuiera sur les critères définis pour déterminer la recevabilité de la demande et établir la valeur de l'aide à accorder à l'organisme;

- ➔ Le comité d'évaluation adressera ses recommandations au comité administratif de la MRC.

Aide financière :

- ➔ L'aide financière nécessite la signature d'un contrat de financement;
- ➔ L'aide financière prend la forme d'un prêt;
- ➔ L'aide financière sera émise sous forme de chèque au nom de l'organisme et en un seul versement;
- ➔ Le montant maximal de l'aide financière pouvant être accordée à l'organisme sur une année est de 100 000 \$ avec garantie et de 25 000 \$ sans garantie (inventaire, fonds de roulement);
- ➔ L'organisme pourra rembourser le prêt, en tout ou en partie, par anticipation, et ce, sans aucune pénalité;
- ➔ Un frais de gestion unique de 3 % du montant du prêt est prélevé au déboursé.

Obligations de l'organisme :

- ➔ Aviser la MRC de tout changement aux objectifs, à l'échéancier ou à tout autre aspect du projet pour lequel un prêt lui a été accordé;
- ➔ Effectuer les paiements mensuels;
- ➔ Fournir les états financiers;
- ➔ Fournir un budget prévisionnel;
- ➔ Fournir un plan d'affaires à jour;
- ➔ Réaliser les dépenses pour lesquelles il a obtenu le financement;
- ➔ Remplir le formulaire prévu à cet effet;
- ➔ Se conformer, le cas échéant, aux conditions d'utilisation du prêt;
- ➔ Signer le contrat de financement;
- ➔ Fournir tout autre document que la MRC jugera nécessaire.